



Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques
Section 31 : Haute-Garonne

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Thème du concours 2018-2019 :
« Mon école et la nature »

La section de la Haute-Garonne de l'AMOPA organise un concours photographique à destination des élèves des établissements d'enseignement publics ou privés de la Haute-Garonne

1. niveau école élémentaire
2. niveau collège
3. niveau lycée

Règlement

*Sous couvert d'un membre de l'établissement, les photos doivent être adressées sur **papier au format photographique 20x30 et sur support numérique** avant le **jeudi 18 avril 2019** à l'adresse ci-dessous (les clichés arrivés après cette date ne seront pas pris en compte).*

INSA

**AMOPA, Concours photographique
135, avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE CEDEX 04**

Sur une étiquette collée au verso seront indiqués le titre de la photo, le nom de l'élève, la classe, le nom et la fonction de la personne encadrant l'élève, le nom de l'établissement avec ses coordonnées postales et mail.

Les décisions du jury sont sans appel

Les photographes autorisent la publication et la reproduction de leurs œuvres par l'AMOPA (droit à l'image)

La participation au concours implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement.

Les œuvres sélectionnées seront exposées au prochain Salon international

« Garonn'AMOPA » de la photographie amopaliennne.